

impulsions

JOURNAL DU SYNDICAT
SUISSE DES MASS MEDIA

JUIN 2014

Edito

Longtemps, le SSM s'est interdit de parler de qualité des contenus. Celles et ceux qui, au sein du syndicat, tentaient d'aborder ce thème, se voyaient rappeler qu'il s'agissait d'une question «professionnelle», sans lien avec le partenariat social. Cette division n'est plus de mise et cette année, le SSM s'est emparé du sujet, tant le lien entre les conditions de travail et la qualité est devenu évident aux yeux de ses membres travaillant pour l'antenne, que ce soit en radio ou en télévision. Et si cette fois cela commençait à se voir et à s'entendre ?

Mais la qualité, c'est quoi au juste ? C'est pour en savoir plus que le syndicat a consacré son assemblée des délégués annuelle à ce thème, le 16 mai 2014 à Zurich. Dans le cadre d'ateliers de discussion, des collègues de toutes les unités d'entreprise de la SSR ont égrené les situations de plus en plus fréquentes qui impactent négativement le résultat de leur travail. En cause, avant tout, la pression du temps qui découle de l'obligation de décliner la matière sur tous les canaux sans moyens supplémentaires.

Le directeur de la RTS estime qu'il n'y a pas de problème de qualité, même s'il se dit prêt à en débattre avec les professionnels à l'invitation du syndicat. La stratégie de la RTS se veut en phase avec les nouveaux modes de consommation des médias, ce qui justifierait en soi un transfert de ressources et l'adaptation des modes de production au web, en particulier au web mobile. L'augmentation des exigences et de la productivité est une conséquence assumée de cette migration incontournable.

Pour notre part, nous pensons qu'il y a urgence à anticiper la manière dont les contenus seront produits demain, et pas seulement le développement technologique et les pratiques de consommation. Le service public, c'est précisément un espace qui ne se réduit pas à une réponse aux besoins (ou l'image qu'on s'en fait), quand bien même ceux-ci doivent évidemment être pris en compte. Une définition minimale, certes insuffisante, du service public, mais qui fait relativement l'unanimité, est d'être au service de la démocratie, parfois contre le marché. Le débat actuel autour de la redevance est de savoir quel est le périmètre et qui sont les acteurs de cette mission. L'avenir de la SSR à moyen terme y apparaît incertain, y compris la redevance elle-même. Dans cette situation, il y a lieu de s'inquiéter de l'absence de réflexion qui préside à la fabrication de contenus tous azimuts, dans une logique de remplissage, et non plus de décodage du monde. Au risque de perdre la plus-value qui donne son sens au quasi monopole de la SSR.

No 37

Sommaire

- 2_ Le temps n'est pas qu'argent**
- 3_ Quality? Yes, we can**
- 5_ Le programme n'est pas une zone de non droits**
- 9_ Politique d'engagement RTS: une bombe à retardement?**
- 10_ Le 21^e siècle sera-t-il religieux ou ne sera-t-il pas?**

Lors de la récente assemblée générale du SSM à Lausanne, le thème de la discussion était le déménagement de la radio sur le site de Dorigny. Rapidement, elle a bifurqué sur cette question de la qualité, et fait écho aux propos des collègues zurichois, bernois, tessinois, bâlois et de Coire. Si l'importance croissante du web n'est jamais contestée en tant que telle, l'absence de stratégie globale incluant l'avenir de la radio (broadcast) est, elle, dénoncée. La migration vers le web génère des tâches supplémentaires qui privent les professionnels d'un temps précieux, impose un traitement superficiel et pousse à la standardisation. Le travail d'équipe, l'échange qui permet l'agrégation des idées, la diversité des points de vue et le recul, disparaît au profit du travail individuel. La réforme en cours laisse les gens seuls, en confrontation permanente avec soi, embarqués sur un chemin sans destination claire. • VALÉRIE PERRIN

HUMEUR

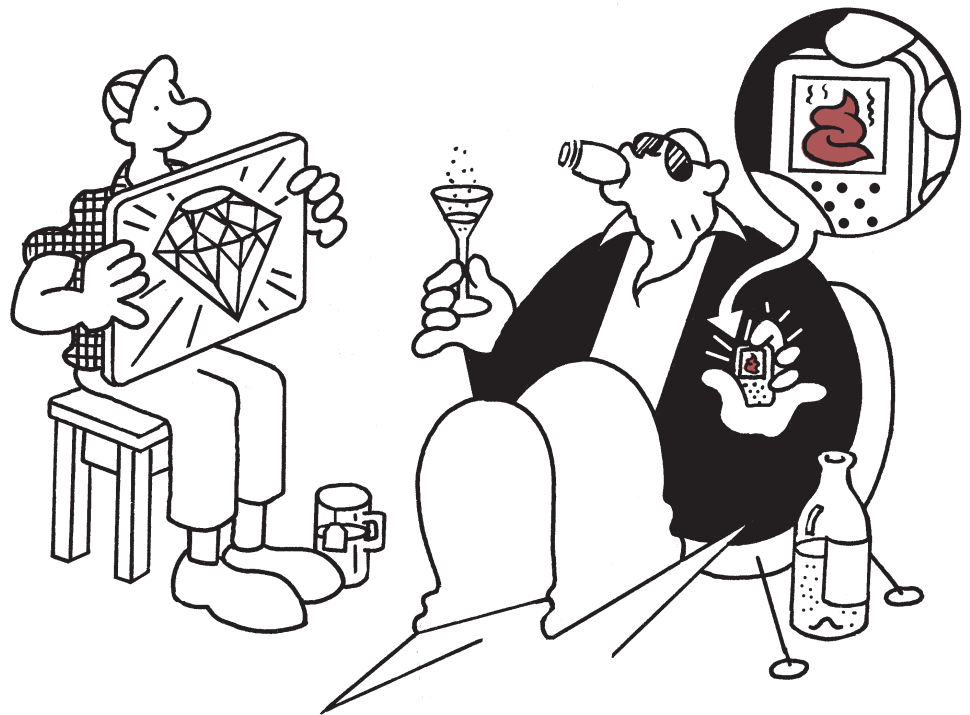
LE TEMPS N'EST PAS QU'ARGENT

Réunis à Zurich le 16 mai dernier, les délégués présents à l'Assemblée annuelle du SSM ont critiqué sans complaisance la perte de qualité des contenus produits par les entreprises de radio et de télévision généralistes en général, et par la SSR en particulier. Il ne s'agit pas ici de la qualité intrinsèque des moyens techniques qui elle, s'améliore constamment, mais bien de la qualité des interventions humaines et de la plus-value qu'elles apportent aux émissions.

Dans un atelier consacré à la télévision, la critique a porté aussi bien sur le contenu rédactionnel que sur la réalisation, sur l'éclairage que sur le son, sur le graphisme que sur le montage, entre autres exemples. Multiplication des images prétextes, du travail bâclé, de la subjectivité, formation approximative ou inexistante, culte de la médiocratie et de l'instantanéité. Triste bilan que ce constat déjà accepté comme un mal nécessaire par les délégués.

L'exigence prioritaire dans les médias aujourd'hui est de fournir rapidement des contenus variés, diffusés par des canaux multiples, avec des moyens limités. Peu importe le niveau qualitatif de ces contenus puisqu'ils sont le plus souvent destinés à la consommation immédiate avant de basculer dans la poubelle de l'éphémère. Le nerf de la guerre, qui prime sur tout le reste, n'est plus l'enveloppe financière mais l'obligation de la respecter...

C'est donc sans mystère que les professionnels de la SSR manquent de temps pour garantir la qualité des contenus, étant totalement phagocytés par les nouvelles exigences productivistes. Les conséquences néfastes de cette évolution sont multiples tant sur les professionnels que sur le public. Les premiers sont soumis à un stress permanent et à une frustration professionnelle lar-



vée, souvent démotivante, qui érode le savoir-faire. Du côté du public, la standardisation de contenus médiocres distille un fumet aliénant sur les uns, alors qu'elle sert de repoussoir pour les autres. Dangereuse pratique pour une entreprise de service public que de se priver d'une partie de son public et d'en infantiliser l'autre.

Le manque de temps, c'est aussi le manque de formation. La durée de la formation accordée aux professionnels est inversement proportionnelle aux exigences qui découlent de l'utilisation des nouvelles technologies. Conséquence: la perte de maîtrise des outils s'installe et la spécialisation disparaît au profit du généralisme approximatif.

Désormais, il n'y a plus à assurer de mission de service public mais seulement à être au service du public. Com-

prenons par ce subtil distinguo l'abandon d'une offre pondérée et équilibrée au profit du gavage médiatique, si possible porteur d'audience. Il y a dix ans encore, alors que le personnel avait la liberté d'être critique sans risquer l'excommunication, la mission de service public et la qualité des productions étaient garanties par une forme d'autorégulation interne. Mais depuis que la liberté intramuros (comprendons par là la sécurité de l'emploi et le droit de l'ouvrir...) a disparu, l'autocensure supplante l'autocritique. La mission de la SSR, qui consiste avant tout à informer de la manière la plus complète et la plus objective possible la population, est-elle encore possible dans un média où le doigt sur la couture supplante la liberté et la créativité individuelle? •

WILLY KNÖPFEL

SERVICE PUBLIC

Quality? Yes, we can

CHRISTIAN CIOCCA

Dans la sphère mondialisée de la com, le slogan de la première campagne présidentielle de Barack Obama en 2008 est significativement resté en mémoire: *Yes, we can! Oui, nous le pouvons!* Relayée de manière inédite sur tous les réseaux sociaux disponibles à l'époque et bien entendu sur Internet, cette affirmation volontariste tournait en boucle et se suffisait à elle-même; le médium est plus que jamais devenu le message, selon la prophétie de Marshall McLuhan dans les années '60.

SSR et RTS ne sont pas loin d'user du même procédé, efficace mais un peu court, concernant la «qualité» de leurs programmes. Tout aussi volontariste, également proche d'un slogan, le terme «qualité» est censé distinguer, par la seule vertu de son énonciation, service public et secteur privé. A l'évidence soucieuses de diffuser une «plus-value» auprès de leurs publics de plus en plus fragmentés et volatils, les unités d'entreprise SSR peuvent à la fois compter sur un savoir-faire de longue date et une couverture dominante de l'offre médiatique. C'est d'ailleurs à propos du large périmètre du service public que les attaques des entreprises privées se déclarent les plus virulentes, notamment par leurs relais et lobbies politiques au sein des partis et de l'Assemblée fédérale. Conflit territorial donc comme le bon sens économique semble le dicter dans un monde dominé par les intérêts privés et par la séduction de l'empreinte entrepreneuriale. Dimension si prégnante qu'il est aujourd'hui difficile, voire impossible, de débattre sereinement des «valeurs professionnelles» du service public sans les comparer *de facto* aux usages dans les entreprises privées, et, de façon plus globale encore, au marché concurrentiel à l'échelon national et international. Ainsi lit-on souvent dans la presse que la SSR reste l'ogre menaçant les petits poucets du privé. Métaphore de conte de fée favorable aux clichés mais qui caricature une réalité médiatique autrement brouillée.

Par-dessus le marché ?

L'approche libérale de l'offre programmatique ne tombe pas du ciel. Modelé,

martelé même par la plupart des médias dont les pages économiques semblent conserver leur format aux dépens des contenus culturels, par exemple, le primat du marché est l'axiome de notre monde unidimensionnel. Et cet axiome

.....

«A l'évidence soucieuses de diffuser une «plus-value» auprès de leurs publics de plus en plus fragmentés et volatils, les unités d'entreprise SSR peuvent à la fois compter sur un savoir-faire de longue date et une couverture dominante de l'offre médiatique.»

.....

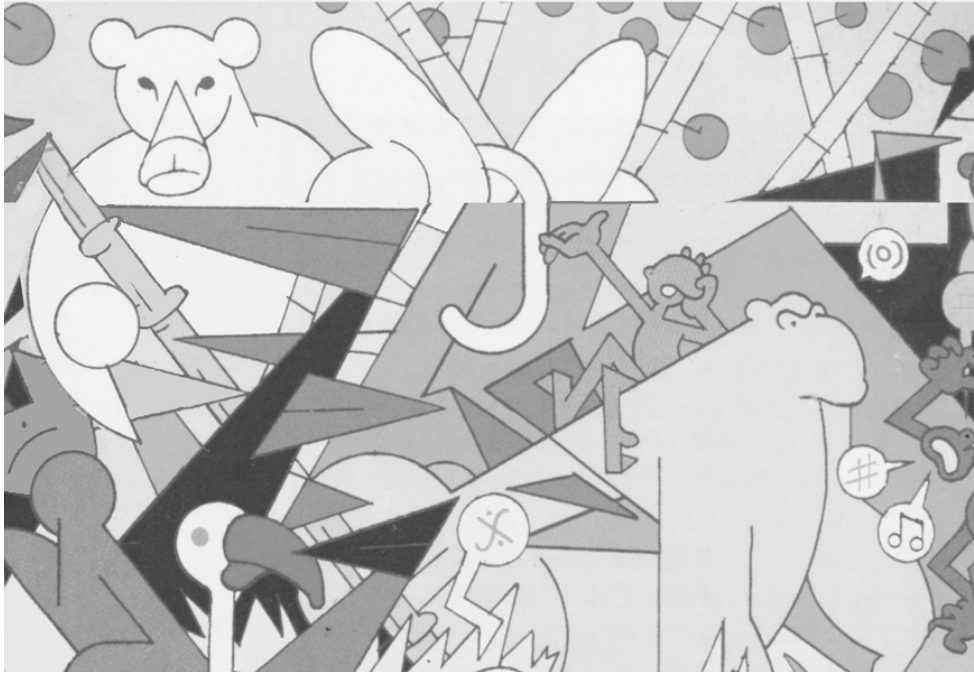
s'est imposé dans les discours des dirigeants de RTS, au point de positionner l'entreprise dans un champ exclusivement concurrentiel. Du moins les propos concernant essentiellement la télévision, la radio romande résistant mieux, par sa longue implantation diurne, aux autres chaînes. Cette obsession de l'audience n'est pas expressément un syndrome helvétique mais, à l'évidence, il exprime une sensibilité réelle aux pressions extérieures qui pèsent sur le pays.

Or, selon l'adage libéral «faire mieux à moindre coût», véritable œillade aux initiatives privées, un soupçon entache au sein des partis de droite (Parti Libéral-Radical et Union Démocratique du Centre) les compétences ou performances du

service public. On entend de plus en plus dire: «Ne serait-il pas temps d'en resserrer le champ d'action, d'en réduire le mandat en lui confiant des tâches essentielles comme l'information dans les quatre langues nationales et certaines missions culturelles moins rentables?» Dans une perspective commerciale d'alimentation continue des flux, financés par la publicité, ce rétrécissement, notamment réclamé par la conseillère nationale Natalie Rickli, UDC zurichoise, ne vise rien moins que le repositionnement du secteur privé, capable de faire «aussi bien sinon mieux que la SSR» dans certains domaines comme l'information locale de proximité et le divertissement. C'est oublier un peu vite que le secteur privé est également financé par une quote-part, certes modeste, 4% de la redevance, et dépend aussi, sinon exclusivement, du financement public.

Se distancer du marché

A la fin des années 30, les directeurs des cinq studios suisses de radiodiffusion (Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève) convinrent d'une structure faïtière sur le modèle de la BBC pour échapper aux pressions commerciales en garantissant la qualité de l'information, du divertissement et de l'instruction. Dès mars 1931, la SSR a étoffé ses programmes sans perdre de vue cette triade bien que la définition du divertissement et de l'«éclaircissement» (comme les Canadiens préfèrent nommer les contenus d'analyse des faits) obéisse de moins en moins au consensus. La complexité culturelle et linguistique de la Suisse, reflétant des usages et des besoins différenciés selon les



La RTS dans la jungle des objectifs d'audience chiffrée, des résultats d'impact et de retombée en terme d'image (image prétexte d'occasion de aloys lolo, 2001-2014).

régions, les cantons parfois, n'en a pas moins été médiatisée, à la satisfaction des auditeurs et téléspectateurs. Il n'est pas exagéré de souligner qu'une certaine unité nationale, via l'expression régionale de la langue spécifique, s'est construite par les programmes du service public. Et cette exigence a couplé «qualité», malgré d'inévitables variantes, à un projet politique : créer un espace médiatique de portée nationale transcendant les frontières cantonales. Dans un pays dénué de forces centralisatrices, la couverture diversifiée des réalités s'avère cruciale non par sa profusion, sa réactivité à court terme mais par son exigence analytique, comparative et éclairante.

Pourtant, c'est dans l'optique de choix politiques visant l'extension privée des médias numériques que se profile tout débat sur la «qualité» des contenus. Dans un environnement plutôt hostile au maintien d'un service public fort, hostilité facilitée par la dépolitisation de l'opinion et sa consommation accrue d'offres numériques sur de nombreux vecteurs, les dix-huit programmes radio, TV et Web de la SSR éprouvent des doutes sur leur mandat. Et ces doutes, qu'on pourrait qualifier d'identitaires, sont de plus en plus renforcés par un discours flou des instances dirigeantes, comme si l'ogre devait désormais filer doux et n'alerter personne. Gagnés par la pensée entrepreneuriale laquelle, quoi qu'ils en disent, reste obnubilée par des objectifs d'audience chiffrée, des résultats d'impact et des retombées en terme d'image, piliers de la sphère de

la communication, les dirigeants du service public développent une stratégie défensive face aux attaques des chaînes commerciales mais se montrent moins enclins à réfléchir en profondeur à la qualité des programmes, le noyau dur» du service public. Or, c'est maintenant que les collaboratrices et collaborateurs des

.....

« (...) les dix-huit programmes radio, TV et Web de la SSR éprouvent des doutes sur leur mandat. Et ces doutes, qu'on pourrait qualifier d'identitaires, sont de plus en plus renforcés par un discours flou des instances dirigeantes, comme si l'ogre devait désormais filer doux et n'alerter personne.»

.....

unités d'entreprise auraient besoin d'une vision, de lignes claires sur le maintien de la qualité des programmes, des moyens pour la développer sans que ce pilotage n'écrase la latitude éditoriale des rédactions. Une consultation participative serait décidément la bienvenue à tous les échelons des unités d'entreprises!

Suivisme divertissant

Est-il absolument nécessaire de développer les concepts du divertissement parce qu'ils ont été popularisés sur les chaînes privées à l'étranger pour capter l'audience,

au risque d'un réel populisme médiatique? La «boulevardisation» du service public pourrait à moyen terme signifier sa chute par manque de clarté, de vraie différence qualitative. Cette crainte est de plus en plus exprimée à l'interne par les collaboratrices et collaborateurs de la SSR dans toutes les régions linguistiques. Non par inquiétude des changements, comme certains responsables se plaisent à le dire, mais simplement parce qu'une productivité accrue et l'objectif d'une diffusion sur plusieurs supports (réseaux sociaux, internet et broadcast) altèrent la qualité des contenus, sans moyens supplémentaires en temps et en formation technique.

Tous écrans et Webfirst

Les offres exponentielles du Web et des réseaux sociaux n'ont pas seulement modifié la donne, ils opèrent un changement de paradigme. Le broadcast s'amenuise ? Il trouvera son salut sur les nouvelles plateformes numériques en s'adaptant aux habitudes des consommateurs, clame-t-on tous azimuts. La révision de la Loi sur la Radio Télévision, discutée au Conseil national durant sa session printanière 2014, vise à universaliser la redevance en tenant compte de la diversification des moyens de réception et non plus de leur détention à domicile. Révolution copernicienne pour le service public qui réclame une attention médiologique. Le postulat de MacLuhan était que le médium véhiculait à part égale le sens du message. Sur Internet, la hiérarchie de l'information n'est pas le critère décisif, si bien que les revers de fortune d'un tennisman peuvent l'emporter sur les enjeux du bouleversement climatique ou un conflit régional aux causes multiples. Aux «récepteurs» de faire la différence et de choisir la bonne information, la plus citoyenne, la plus exigeante! Sur la Toile, les longs formats, compressés au format MP3, doivent affronter une myriade d'autres propositions plus percutantes. La subtilité de la réalisation, du choix musical, de l'écriture, du montage visuel ont besoin de temps pour se dé-

ployer, et surtout pour laisser une trace qualitative, trace qui, au final, est la seule à faire la différence dans un univers médiatique frappé, dans sa nature même, par le principe d'obsolescence. Le marché n'en a cure : que le meilleur gagne ! Selon quel critère ? L'impact, bien sûr, et à cette aune, le divertissement sera toujours gagnant non parce qu'il est moins pertinent mais parce qu'il suspend le jugement, le temps d'une excitation, immédiatement renouvelée en addiction, levier même de la consommation.

La SSR abandonnera-t-elle ce que ses collaborateurs savent faire depuis des décennies parce que le marché impose son rythme ? On le voit, la « qualité » ne s'inscrit pas seulement dans l'enjeu concurrentiel d'offres pléthoriques et excitantes mais reflète une valeur politique non négociable. Pas celle du marché, pas celle des résultats d'audience mais celle de contenus à « haute valeur ajoutée » ; bref, le niveau du professionnalisme sur des plateformes encore largement animées par l'amateurisme, faute de temps,

de réflexion, de jugement ! Or, la porosité entre propositions privées et publiques s'accroît jusqu'à devenir, à proprement parler, indifférente. Avons-nous reçu mandat de produire davantage d'insignifiance ?

A l'heure des enveloppes budgétaires bloquées, des flux tendus, de la réactivité à tout prix, de l'externalisation des productions, quelle sera demain la motivation des créatrices et concepteurs de programmes ? « Yes, we can », et puis s'en va ? •

RTS-RADIO

Le programme n'est pas une zone de non droits

VALÉRIE PERRIN

Il fut un temps où il était réputé plutôt confortable de travailler comme journaliste, animateur ou animatrice au programme, par comparaison avec les collègues de la production, planifiés au quart d'heure. Ce temps-là semble révolu pour une partie du personnel d'antenne de la catégorie B / non planifiés, travaillant pour plusieurs productions, dont les conditions de travail échappent à tout contrôle.

Le SSM recense actuellement les situations de plus en plus nombreuses dans lesquelles le contrat collectif (quand ce n'est pas tout bonnement les fondamentaux du droit du travail) est ignoré par des responsables qui soit ne le connaissent pas, soit le considèrent comme le dernier de leurs soucis. Florilège :

- **Falsification des rapports d'activité par le report de jours de travail sur le mois suivant.** Cette pratique a pour but de rendre invisibles des séquences de travail de plus de 6 jours (et d'économiser au passage les indemnités afférentes), un nombre insuffisant de jours de repos sur le mois, ou encore la planification de deux services sur la même journée, dépassant la période maximum pourtant très flexible fixée par la loi sur le travail pour le travail quotidien à la SSR ;
- **Opacité et inégalité des rémunérations** pour des sujets comparables en termes de temps de préparation, selon la chaîne sur laquelle ils sont diffusés,

mais aussi parfois au sein d'une même rédaction ;

- **Transfert du risque d'entreprise sur le personnel :** la collaboration à plusieurs productions au sein des rédactions multiplie les cas de salariés qui doivent trouver eux-mêmes du travail pour remplir leur contrat, faute de quoi on considère qu'ils ont fait de leur plein gré des heures en moins qui sont à leur charge. L'encadrement fait ainsi porter le chapeau de sa désorganisation au personnel. Cette pratique est contraire à l'article 32 CCT, qui prévoit que les heures en moins imputables à l'employeur sont à sa charge.
- **Flexibilité à sens unique :** des salariés du programme à temps partiel irrégulier, avec un volume de travail insuffisant pour vivre, sont empêchés de compléter leur revenu à l'extérieur par une planification en dents de scie, malgré l'obligation CCT de conclure un accord de planification prévoyant les périodes avec et sans travail.

Ces exemples ne sont peut-être que la pointe de l'iceberg. La situation témoigne d'une singulière absence de contrôle des RH dans le domaine du temps de travail du personnel du programme. Pire, ces pratiques sont parfois cautionnées par des représentants des ressources humaines, ce qui n'est pas acceptable. En l'absence de supervision, des producteurs et chefs ont tendance à se comporter comme autant de petits employeurs, sans que personne n'ait une vision d'ensemble. A cela s'ajoutent des pratiques de chaîne anciennes, jamais harmonisées, comme celles qui font perdurer une sorte de régime d'exception à Couleur 3. Les salariés les acceptent tant qu'ils ne sont pas sur la sellette, et pour éviter de l'être.

Le programme n'est pas une zone de non droits. La CCT et le droit du travail y sont applicables comme ailleurs. Encore faut-il que les salariés eux-mêmes ne se considèrent pas comme des travailleurs d'exception. Le SSM prépare un dossier sur ce thème. Toutes les informations sont les bienvenues. •

RTS

Politique d'engagement RTS : une bombe à retardement ?

WILLY KNÖPFEL

Pour le tournage en multi-caméras de l'émission *Diner à la ferme*, diffusée en prime-time et réalisée par un réalisateur externe, les chefs de la photographie de la RTS ont été écartés au profit d'un opérateur de prise de vue reportage externe non homologué pour cette tâche.

D'après la direction, la présence d'un chef photo aurait donné lieu à une expérience insatisfaisante précédemment. C'est pourquoi le réalisateur indépendant a exigé et obtenu de pouvoir travailler exclusivement avec son cameraman habituel. L'explication de la direction nous paraît peu crédible et nous pensons plus simplement qu'il s'agit d'une simple opération de copinage. Dommage que la RTS soit tombée dans le panneau.

Les obligations

A travers l'épisode *Diner à la ferme*, c'est toute la politique d'engagement et de formation de la RTS qui revient sur le devant de la scène. Le SSM est déjà intervenu à deux reprises auprès de la direction sur ce sujet, et compte tenu du caractère délicat que toute cette problématique pourrait avoir sur le plan politique, le syndicat continue pour l'instant de solliciter un dialogue avec la seule RTS.

La SSR doit son existence à l'impôt indirect qu'est la redevance, ce qui a trois conséquences. Premièrement, la masse salariale qu'elle finance doit être au service du marché du travail suisse. Deuxièmement, vu son monopole, la SSR est seule à pouvoir assurer la formation des professions spécifiques aux médias radio et télévision. Enfin, l'existence d'un contrat collectif de travail qui énumère dans le détail la totalité des fonctions concernées interdit à la RTS l'engagement, à moyen terme, de personnel payé par des tiers à un taux d'activité de plus de 30%.

Les manquements

La direction de la RTS est aux antipodes de notre vision syndicale car elle multiplie les engagements de personnel sur le

marché du travail européen, alloue une part budgétaire insuffisante à son effort de formation et confie la quasi-totalité de certaines fonctions essentielles à des personnels payés par des tiers (c'est le cas par exemple pour l'éclairage). La situation actuelle est donc préoccupante, notamment parce que la Suisse romande compte environ 50'000 chômeurs et que l'engagement de personnel déjà formé dans les pays limitrophes (essentiellement la France) en lieu et place de ces personnes sans emploi est une véritable bombe à retardement, à la SSR comme dans d'autres entreprises.

La chimère

Le projet européen tel qu'il existe aujourd'hui brasse les cartes du marché de l'emploi, et vu le déséquilibre abyssal qui sépare les diverses régions qui le composent, le rééquilibrage par le bas des salaires et la surconsommation de personnel formé se fait au détriment des salariés des zones les plus riches et des marchés du travail locaux les plus étroits. De ce point de vue, la région lémanique a beaucoup à perdre car à l'inverse des chômeurs européens, les demandeurs d'emploi lémaniques n'ont pas grand-chose à espérer des pays voisins.

L'impasse sur la CCT

L'engagement de personnel payé par des tiers est moins sensible d'un point de vue politique puisque cette pratique consiste à contourner les obligations du contrat collectif de travail dans le seul but de diminuer les charges. Les abus dans ce domaine provoquent pourtant un effet fortement négatif sur le savoir-faire interne car à force d'externaliser, la RTS se place

dans une situation de dépendance vis-à-vis d'entreprises tierces. Il s'agit certes d'une transgression illégitime de la CCT mais sa conséquence sur le personnel «maison» reste limitée.

C'est pour toutes ces raisons que le SSM entend observer dans le détail l'évolution de la politique d'engagement à la RTS. De notre point de vue, l'effort de formation doit être fortement accentué si l'on veut éviter de se servir en France voisine à chaque occasion. Le salaire est également un élément sensible car les barèmes RTS, considérés à tort par la direction comme parfaitement satisfaisants, sont bien trop bas pour intéresser le personnel le mieux formé ou le plus motivé.

Ces considérations doivent être mises en rapport avec le plafonnement des ressources de la SSR car il n'est guère possible tout à la fois de maintenir l'offre de programme et d'augmenter sensiblement les salaires et l'effort de formation sans augmenter les coûts. A l'inverse, le maintien de l'offre et des niveaux salariaux actuels ne pourra se faire que par une lente et inéluctable substitution du personnel local par des engagements sur le marché du travail européen ou par des personnels salariés par des tiers (le projet Proper est une mise en scène de cette substitution).

Le problème, c'est qu'à terme, ces perspectives condamnent tout aussi sûrement l'existence de la SSR que si elle décidait de réduire progressivement l'offre de programmes. C'est pourquoi ce sujet doit être suivi avec la plus grande attention par les partenaires sociaux, pour tenter de trouver la formule la plus équilibrée et la plus favorable à long terme. •

CONVERGENCE RTS

Le 21^e siècle sera-t-il religieux ou ne sera-t-il pas ?

WILLY KNÖPFEL

L'échec de la convergence Radio/TV était gravé dans le marbre de la libre intelligence. C'est donc sans surprise que l'opération n'en finit plus de se dérouler comme prévu. A chaque soubresaut de cette malheureuse RTS transplantée de moitié par le corps d'une autre, les velléités d'unification des conditions de travail échouent lamentablement sur le rivage des impératifs financiers.

*Partagez et mon royaume
vous appartiendra*



Païement forfaitaire «B prime»

Avant la CCT 1995, les journalistes et réalisateurs notaient les heures de travail effectives et les éventuelles heures supplémentaires étaient payées en conséquence. Pour fixer les différents niveaux de forfaits, les négociateurs de l'époque avaient à disposition des données détaillées. Avec la conclusion de la CCT 1995 et l'introduction du «B prime» à la RSR et à la TSR, la politique de la SSR était résolument tournée vers la décentralisation et l'autonomie des unités d'entreprise. C'est pourquoi chaque UE avait adopté son régime propre.

Deux décennies plus tard, les accords de 1995 sont toujours en vigueur mais les pratiques professionnelles ont radicalement changé. Les montants forfaitaires perçus par les uns et les

autres n'ont donc plus rien à voir avec la réalité en termes d'heures supplémentaires. Mais dans tous les cas, le forfait B prime est avant tout un élément du salaire, touché par certains depuis 1995...

La direction de la RTS a élaboré un modèle de réforme qui redistribuerait l'enveloppe financière globale du B prime en fonction de critères modernisés. Mais sans hisser les hypothétiques futurs forfaits à un niveau supérieur, certains salariés perdraient pratiquement 10% de leur revenu annuel. C'est pourquoi, du point de vue du SSM, cette modernisation est irréaliste sans un financement supplémentaire conséquent, et cela d'autant plus que sur le plan légal, ce régime n'est pas d'une pureté absolue.

• WK

Une plaie ouverte

Du haut de la chaire virtuelle que lui confère la toute-puissance de disposer du sort de ses subordonnés, Gilles Marchand, directeur de la RTS, bute sur un problème que la posture managériale ne peut pas résoudre. Il se trouve que les divers régimes de paiement forfaitaire des heures supplémentaires, intitulés «B prime», n'étaient pas identiques dans les défunctes unités d'entreprise, ce qui fait désormais apparaître des écarts salariaux individuels assez marqués pour des activités identiques (voir encadré). La transplantation laisse ainsi une plaie ouverte qui ne cicatrise pas.

Une équation insoluble

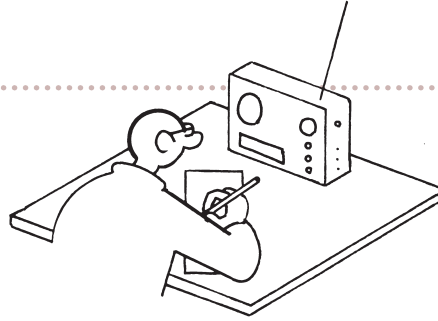
Comment faire pour mettre à niveau les forfaits «B prime» sans dépenser plus, condition *sine qua none* pour ne pas ridiculiser définitivement la convergence ? Et cela sans prendre par la force aux uns ce que l'on redistribue aux autres ? Cette équation à deux inconnues, chacun le comprendra, ne peut pas être résolue par les méthodes classiques qui régissent les rapports de travail d'une entreprise sans provoquer le soulèvement général de celles et ceux qui se verraient dépouillés d'une partie de leur revenu au profit des moins bien lotis.

Gilles Marchand endosse la soutane

C'est pourquoi le directeur de la RTS et les cadres chargés de trouver une solution au problème glissent lentement mais sûrement, consciemment ou non, vers un discours moralisant dont la Justice, l'Équité, la Charité et le Don de soi seraient les fils conducteurs. Bref, la RTS deviendrait l'espace d'un temps une entreprise théocra-

tique ou les fidèles partageraient avec ardeur le bien commun, s'ouvrant par leurs actes charitables les portes du royaume céleste. Le clergé, constitué des cadres refroqués pour la circonstance, continuerait bien sûr à prélever l'Indulgence sans devoir contribuer à l'effort solidaire.

Un brin amusé par la situation, je me demande en rêvassant si ce chemin de traverse intemporel ne serait pas en définitive le seul porteur d'avenir... •



BRÈVE_RTS

Un nouveau sondage à la radio

En 2011, le SSM avait sondé le personnel de l'ex-RSR sur le processus de convergence en cours. Plus de 200 personnes, soit un gros tiers des employés de la radio, y avaient participé. Le constat le plus répandu concernait la désorganisation et la lenteur excessive du processus de décision, en raison de la multiplication des intermédiaires et de la dilution de la responsabilité. Trois ans après, les membres du SSM réunis en assemblée générale, le 27 mai dernier, ont décidé de mener un nouveau sondage pour dresser un état des lieux de la convergence, estimant que la situation ne s'est guère améliorée sur le plan de l'organisation. Elle se serait même complexifiée pour le personnel d'antenne, mis sous pression pour décliner des contenus sur tous les supports avec des moyens techniques à la baisse. Le sondage sera mené à l'automne. • **UP**



Devenir membre du SSM



Attention! La déduction de 13 francs sur votre salaire (contribution aux frais d'exécution CCT) n'est pas synonyme d'inscription au SSM. Pour devenir membre, vous devez expressément vous inscrire. Le SSM rembourse ces 13 francs via la cotisation (à partir de 26 francs). Exemple: pour une cotisation de 26 francs, vous ne payez que 13 francs en plus des 13 francs déjà déduits de votre salaire.

Nom et prénom: Date de naissance:

Rue/No: NPA/Commune:

Tél. privé: Employeur (s):

Fonction: Contrat (CCT, auxiliaire, etc.):

Volume de travail: Date entrée dans l'entreprise:

Salaire mensuel brut

Jusqu'à Fr. 2000.-
Fr. 2'001.- à Fr. 3'500.-
Fr. 3'501.- à Fr. 5'000.-
Fr. 5'001.- à Fr. 6'500.-
Fr. 6'501.- à Fr. 8'000.-
Plus de Fr. 8'000.-

Cotisation mensuelle (cocher la case qui convient)

= Fr. 15.-
= Fr. 26.-
= Fr. 33.-
= Fr. 38.-
= Fr. 45.-
= Fr. 50.-

J'accepte tous les devoirs statutaires de membre (disponibles sur www.ssm-site.ch)

Je me déclare d'accord que ma cotisation soit déduite du salaire (dans le cas contraire, veuillez le signaler).

Lieu/date: Signature:

A retourner par courrier interne au SSM Genève ou au SSM Lausanne, selon votre lieu de travail contractuel.

impulsions

Adresse de la rédaction:

Secrétariat SSM
Chemin de Champ-Rond 41
1010 Lausanne
Tél.: 021 653 31 79
ssm@worldcom.ch

Editeur responsable et coordination:

Valérie Perrin

Ont participé à ce numéro:

Christian Ciocca, Willy Knöpfel, Valérie Perrin

Graphisme:

Lisa Schwarb

Illustrations:

Aloys, Willy Knöpfel

Impression:

GraphStyle, Lausanne

Tirage:

1'800 exemplaires



Syndicat suisse des mass media

SSM national:
www.ssm-site.ch

Contacts:

Groupe SSM TV Genève
Case postale 81
1211 Genève
Tél.: 022 328 72 38
Fax: 022 781 43 62
ssmge@worldcom.ch

Groupe SSM Radio Lausanne:

Chemin de Champ-Rond 41
1010 Lausanne
Tél.: 021 653 31 79
ssm@worldcom.ch

Secrétariat central SSM:

Birmensdorferstrasse 65
8004 Zurich
Tél.: 044 202 77 51
Fax: 044 202 79 48
info@ssm-site.ch

Le Syndicat suisse des mass media (SSM) est le syndicat des salariés travaillant dans les médias électroniques (radio, télévision, entreprises de production audio-visuelle, internet). Il compte environ 3500 membres dans toute la Suisse et fait partie de l'Union syndicale suisse.

CALENDRIER

Prochain numéro : automne 2014

Si vous souhaitez participer à la rédaction du journal, ou réagir à un article que vous avez lu, adressez-vous à Valérie Perrin au secrétariat du SSM: ssm@worldcom.ch ou tél. 021 653 31 79